

Subvention de la cafet' : Un peu de beurre dans les épinards pour tout le personnel !

Bonne nouvelle pour l'ensemble des salariés de NC la 1ère !

Après plusieurs mois d'échanges avec la direction, le CE, à la demande du SNJ, a obtenu une avancée significative sur la subvention restauration.

La direction a accepté de revoir sensiblement son aide, en doublant le budget dédié aux repas des salariés, à l'heure du déjeuner.

=> Ce qui change concrètement en 2026 :

- Un budget restauration multiplié par deux : La subvention versée par la direction passe de 15 000 euros à 29 500 euros.

- Une prise en charge intégrale par la direction : L'aide par repas reste fixée à 800 CFP (soit 6,70 euros), mais elle est désormais financée à 100 % par la direction.

Autrement dit, le budget du CE n'est plus amputé pour compenser cette aide.

- Plus de liberté pour choisir son repas : Le salarié pourra utiliser la subvention de 800 CFP pour le repas de son choix (le plat du jour, comme cela se pratiquait jusque-là, mais aussi sandwich ou autres mets). Sur ce point, les modalités restent à finaliser entre le CE et le prestataire de la cafétéria.

- Un repas subventionné par jour : Le repas devra être pris entre 12h00 et 14h30.

=> Quels changements pour les salariés ?

En apparence, rien ne change pour le personnel : le montant de l'aide reste le même, soit 800 CFP par repas. Mais en réalité, c'est un vrai progrès.

Jusqu'ici, une partie de cette aide était financée par le budget du CE, ce qui réduisait les moyens disponibles pour les œuvres sociales.

Désormais, la direction prend en charge 100 % de la subvention restauration.

Résultat : le budget du CE ne sera plus amputé et pourra être entièrement consacré à d'autres actions au bénéfice des salariés.

=> Une revendication portée par le SNJ

Pour faire avancer ce dossier, le SNJ s'est appuyé sur les pratiques observées dans les autres stations de France Télévisions.

- Dans les autres stations, l'aide au repas atteint 6 euros, voire plus, alors qu'elle était d'environ 3 euros à NC la 1ère.
- Jusqu'ici, le CE compensait cette différence, alors que ce n'est pas la mission du comité d'établissement de financer la restauration des salariés.

=> Un effet visible à moyen terme

L'effet de cette mesure ne sera pas immédiat sur les finances du CE.

En effet, la direction s'appuie sur le budget de l'année précédente pour calculer le montant de sa subvention.

Cela signifie que le véritable "bol d'air" pour le CE se fera surtout sentir d'ici un an.

=> Une négociation transparente

Désormais, cette subvention fera l'objet d'un vote en CE, comme le prévoient les textes de France Télévisions.